

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, lieu-dit « Crocu » et préalable à la délivrance du permis de construire par la société JP énergie-environnement (JPEE)

Par arrêté préfectoral en date du 8 février 2022, une enquête publique est ouverte dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 34 jours, du jeudi 10 mars 2022 à partir de 9h au mardi 12 avril 2022 jusqu'à 12h, dans la commune de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.**

Du jeudi 10 mars 2022 à partir de 9h au mardi 12 avril 2022 jusqu'à 12h :

- le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment une note de présentation générale du projet, l'étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de permis de construire, est consultable à cette adresse : <http://centralephotovoltaïque-sainttrivierdecourtes.enquetepublique.net> ou via le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr> ;

- les observations du public peuvent être adressées par mail, à l'adresse suivante : centralephotovoltaïque-sainttrivierdecourtes@enquetepublique.net

- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.

- le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles sont également déposés en mairie de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES afin que chacun puisse en prendre connaissance et déposer ses observations, aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie

- un poste informatique est mis à la disposition du public en mairie de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, pour la consultation du dossier d'enquête et la formulation d'observations.

M. Jean-Louis BEUCHOT, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes :

- **jeudi 10 mars 2022 de 9h à 12h,**
- **mardi 22 mars 2022 de 9h à 12h,**
- **samedi 02 avril 2022 de 9h à 12h,**
- **mardi 12 avril 2022 de 9h à 12h.**

Les observations et propositions par voie postale et écrites lors des permanences du commissaire enquêteur sont insérées dans le registre d'enquête de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé : <http://centralephotovoltaïque-sainttrivierdecourtes.enquetepublique.net>

L'accueil du public en mairie de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES pour la consultation des documents et lors des permanences du commissaire-enquêteur s'effectuera dans le respect des termes de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire de la COVID-19.

Le projet a fait l'objet d'un avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale à la date du 3 mai 2018 sur l'étude d'impact déposée à l'appui de la demande de permis de construire. Le certificat de dépôt des données de biodiversité est également joint au dossier d'enquête.

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès de la société JP énergie-environnement (JPEE), maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

Pierre ETCHEGARAY - Chef de projets photovoltaïques – secteur Sud Est

06 31 78 67 69 - courriel : pierre.etchegaray@jpee.fr

Agence Montpellier ZAC Garosud – 110 rue Georges Onslow – 34070 Montpellier

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, ainsi que sur le site internet des services de l'État (www.ain.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.